

Conseil Municipal du lundi 07 mars 2005

- ↵ **Création Budget Annexe Lotissement Communal** : Le Conseil Municipal, décide la création d'un Budget annexe pour le lotissement sis « Croix de Castres ».
- ↵ **Autorisation mandatement dépenses d'investissement** : Monsieur le Maire est autorisé avant le vote du Budget Primitif à mandater des factures relatives à des dépenses d'investissement.
- ↵ **Aménagement lotissement communal « Croix de Castres » Choix du Maître d'œuvre** : Pour les travaux d'aménagement du lotissement communal, il est indispensable de choisir un maître d'œuvre. Trois bureaux d'études ont été consultés. Le Conseil Municipal décide de retenir la SARL ECSO et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant cette mission
- ↵ **Aménagement lotissement communal « Croix de Castres » Mission de coordination S.P.S.** : Pour les travaux d'aménagement du lotissement communal, il est indispensable de se prononcer sur le choix du coordinateur S.P.S. en phase conception et réalisation de niveau 2. Après la consultation de trois bureaux d'études, le Conseil Municipal décide de retenir la SARL ECSO et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant cette mission
- ↵ **Vente Pompes** : Suite à la demande de Monsieur MAFFRE Yves, le Conseil Municipal accepte de lui vendre deux pompes obsolètes au prix de 77 €.
- ↵ **Vente maison** : Suite au déménagement de la crèche « La Souris Verte », le Conseil Municipal, décide de mettre en vente la maison d'habitation cadastrée section A n° 574 et fixe le prix de vente minimum de cet immeuble à 85 000 €.
- ↵ **Compte Gestion 2004 (Budget principal, Budget Eau et Assainissement, Budget service funéraire)** : Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les divers comptes de gestion dressés par le receveur pour l'année 2004.
- ↵ **Projet réhabilitation scie battante hydraulique de Secun** : Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une ancienne scie battante hydraulique. Afin de préserver et de transmettre ce patrimoine, il serait opportun de remettre en activité cette scie battante. Il dépose devant l'assemblée le dossier technique, afin de pouvoir délibérer sur le plan de financement. Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier technique réalisé par le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, émet un avis favorable sur le projet, approuve le plan de financement proposé, :

- Montant des travaux H.T. :	86 838,95 €
- Soit T.T.C. :	103 859,38 €
- Subvention Conseil Régional 30 % :	26 051,69 €
- Subvention Conseil Général 30 % :	26 051,69 €
- Subvention Fondation du Patrimoine 5 % :	4 341,95 €
- Subvention D.R.A.C. 5 % :	4 341,95 €
- Subvention Sté TEMBEC 10 % :	8 683,90 €
- Autofinancement :	34 388,20 €

- donne mandat à Monsieur le Maire afin de mobiliser les divers financements.

- ↵ **Lotissement communal « Croix de Castres » - Assujettissement TVA** : Le Conseil Municipal demande à ce que le budget du lotissement soit assujetti à la T.V.A..
- ↵ **Travaux salle de sports – Demande subvention départementale** : Le Conseil Municipal décide de solliciter auprès du Conseil Général une subvention départementale dans le cadre des « Fonds de Développement Territorial » pour le renforcement et le traitement de deux arcs et le remplacement de six portes extérieures de la salle de sports
- ↵ **Création d'une Cyberbase** : Le Conseil Municipal adopte le principe du dépôt de candidature pour l'ouverture et le développement d'une Cyberbase sur la commune de Brassac.
- ↵ **Chantiers insertion** : Monsieur le Maire est autorisé à engager une dépense maximum de 80 € pour chaque jeune qui effectue un stage dans le cadre des chantiers d'insertion mis en place sur la commune par la Mission Locale.